



Charte d'adhésion au Plan de Conservation Partagée des périodiques imprimés de Mathématiques (PCMath)

Préambule :

Une documentation riche et variée, très étalée dans le temps, est un outil de travail fondamental pour la recherche mathématique, c'est pourquoi tous les moyens d'accès à la documentation sont essentiels pour les mathématiciens. En particulier, les périodiques constituent une source documentaire primordiale qui ne se périmé pas.

Les ressources documentaires papier du Réseau national des bibliothèques de mathématiques (RNBM) représentent un patrimoine auquel l'accès doit être le plus large possible.

L'arrivée du numérique d'une part, les contraintes budgétaires d'autre part, ont eu comme conséquence le désengagement progressif des bibliothèques des abonnements imprimés qui peut menacer la conservation pérenne et la valorisation des périodiques. Pour le moment, seul l'imprimé garantit la conservation à très long terme au sens souhaité par les mathématiciens. Malgré la généralisation des ressources numériques, il reste des corpus non numérisés ou non accessibles.

Objectifs du PCMath :

Le PCMath a pour objectif de coordonner au niveau national la conservation, dans les meilleures conditions possibles, des collections imprimées des périodiques de mathématiques afin de garantir un accès pérenne à la communauté scientifique.

Le PCMath se propose de veiller à la répartition des efforts de conservation du corpus défini par la communauté mathématique. Dans la mesure du possible, au moins deux collections imprimées de chaque titre de périodique mathématique sélectionné (davantage pour certains titres particulièrement utilisés) seront conservées.

Afin de garantir au niveau national la conservation pérenne de ce patrimoine, le RNBM anime le PCMath.

Toute bibliothèque possédant des collections de périodiques en mathématiques peut demander à participer à ce plan. La participation au PCMath n'est pas exclusive de la participation à d'autres plans locaux ou nationaux.

La présente charte a pour objet de définir les conditions générales de fonctionnement du PCMath et de fixer les engagements respectifs des partenaires de cette action nationale.



Coordination et pilotage :

Le PCMath est animé par un Comité de pilotage, composé comme suit :

- **6 membres nommés :**
 - o 1 représentant RNBM
 - o 1 représentant INSMI
 - o 1 représentant CADIST
 - o 1 représentant Mathdoc
 - o 1 représentant CTLes
 - o 1 représentant du Comité technique du PCMath
- **11 membres désignés** par le bureau du RNBM sur candidature :
 - o 6 représentants des scientifiques
 - o 5 représentants des bibliothèques

et dont les missions sont :

- Définir les orientations du PCMath et son évolution,
- Définir la charte et les modalités d'adhésion,
- Valider le corpus national concerné par le PCMath,
- Évaluer le fonctionnement du PCMath,
- Coordonner les moyens financiers et logistiques pour assurer le bon fonctionnement du PCMath.

Le RNBM est l'animateur du PCMath et assure la présidence du Comité de pilotage. En s'appuyant sur le Comité technique, il convoque le Comité de pilotage ; il établit l'ordre du jour et rédige le compte-rendu.

Le Comité de pilotage se réunit au moins une fois par an afin de veiller à la bonne marche du PCMath.

Il traite de toute question relative au projet et notamment des améliorations qui peuvent être apportées à son fonctionnement.

Le Comité de pilotage se dote d'un Comité technique composé de membres issus des établissements participants. La mission du Comité technique est de préparer les travaux du Comité de pilotage, de mettre en œuvre, de valoriser et de suivre le PCMath.

Le RNBM s'engage à :

- Assurer un rôle de coordination, de suivi de l'état d'avancement du PCMath et de diffusion de l'information,
- Veiller à la cohérence du PCMath aussi bien au niveau du corpus qu'au niveau des lieux de conservation.



Modalités générales de fonctionnement :

Une liste des bibliothèques participant au PCMath et une liste des titres constituant le corpus sont tenues à jour par le Comité technique et sont consultables sur le site web du RNBM. Chaque bibliothèque adhérente désigne un référent auprès du Comité technique.

Pour chaque titre sur lequel une bibliothèque s'engage, deux niveaux de responsabilité sont prévus :

- Pôle associé
- Pôle de conservation

Rôles du Pôle associé pour un ou plusieurs titre(s)

Toute bibliothèque participant au PCMath en tant que Pôle associé pour un ou plusieurs titre(s) s'engage à :

- Utiliser les outils de gestion choisis par le Comité de pilotage,
- Maintenir à jour dans l'outil commun les états de collections concernés,
- Informer le Comité technique de tout désabonnement de la version papier d'un titre sur lequel elle s'est engagée,
- Ne pas se dessaisir d'un titre qu'elle possède avant d'avoir proposé sa collection pour combler les lacunes des collections des Pôles de conservation,
- Ne pas se dessaisir d'un titre pour lequel aucun pôle de conservation n'a été désigné et pour lequel la bibliothèque est la seule bibliothèque localisée sans prévenir le Comité technique afin de trouver la meilleure solution pour le titre concerné,
- Prévenir le Comité technique de tout changement de ses engagements.

Rôles du Pôle de conservation pour un ou plusieurs titre(s)

Chaque bibliothèque peut choisir d'être aussi Pôle de conservation pour un ou plusieurs titres. Elle s'engage en plus pour chacun de ces titres à :

- Conserver la version imprimée des titres sur lesquels elle s'est engagée en tant que Pôle de conservation, qu'ils soient en cours d'abonnement ou arrêtés, dans les meilleures conditions possibles et selon les recommandations énoncées dans l'annexe,
- Privilégier, dans la mesure du possible, le maintien de l'abonnement papier aux titres sur lesquels elle s'est engagée en tant que Pôle de conservation. En cas de désabonnement prévu, le Comité technique doit être prévenu suffisamment en amont,
- Assurer la diffusion à distance des collections conservées dans le respect de la législation en vigueur,
- Prévenir le Comité technique de tout changement de ses engagements.

Dans le cas où un transfert de collections est organisé de gré à gré entre bibliothèques, dans le respect de la législation en vigueur, il est en général à la charge de la bibliothèque versante.



Réseau National des Bibliothèques de Mathématiques - GDS CNRS 2755

En cas de difficulté, le Comité technique du PCMath pourra être saisi et étudiera avec les bibliothèques concernées et le RNBM toutes les solutions possibles. Tout transfert de collections sera signalé au Comité technique via les outils de gestion du plan.

Corpus concerné par le PCMath :

La liste complète des titres de périodiques pour lesquels la Bibliothèque est engagée comme Pôle de conservation et/ou comme Pôle associé est disponible auprès de la Bibliothèque. Elle est évolutive et est maintenue à jour par la Bibliothèque sur l'outil de gestion choisi par le Comité de pilotage. Elle est également consultable sur le site web du RNBM.

Contacts :

> Toute question relative au PCMath doit être adressée à : pcmath@listes.rnbn.org

Les informations relatives au PCMath sont disponibles sur le site du **RNBM** :
<http://www.rnbn.org/spip.php?rubrique77>

> Le *Catalogue fusionné des périodiques* est consultable en ligne : <http://cfp.mathdoc.fr/>

Les questions techniques relatives à l'administration de l'outil (création de compte, problème d'accès...) sont à adresser à : admin_cfp.mathdoc@ujf-grenoble.fr

Pour la bibliothèque adhérente :

Nom et coordonnées de la bibliothèque :

DBIST - UVSQ (Direction des Bibliothèques et de l'IST)

Nom et titre du signataire:

LA DIRECTRICE
des BIBLIOTHEQUES et de l'IST

Nathalie WATRIN

Gestion du PCMath pour Versailles :

Nadège Arnaud
Laboratoire de Mathématiques de Versailles
batiment Fermat
45 avenue des Etats-Unis
78035 Versailles cedex.



ANNEXE

Recommandations pour la conservation de collections imprimées

Les articles qui suivent constituent des recommandations pour les bibliothèques Pôles de conservation, afin qu'elles assurent la pérennité des collections dans les meilleures conditions de conservation possible.

1. Conditions de conservation

Température :

- température stable, à 18°C (plus ou moins 2°C).

Hygrométrie :

- taux d'humidité relative compris entre 45% et 55%.

2. Conditions de sécurité

Installations électriques :

- installations électriques remplissant les normes en vigueur.

Détection incendie :

- magasins munis d'un système de détection incendie.

Inondation :

- Pôles de conservation situés en zone non-inondable.

Effraction :

- Pôles de conservation munis d'un système de surveillance pour prévenir les éventuelles effractions et autres tentatives de vols.

